



succession de père et mère

Par **sinai**, le **06/10/2009** à **11:29**

Bonjour,

Je suis nouvelle sur ce forum et aimerais vous exposer mon problème

Mon père est décédé en 1990 , j'ai quelques années plus tard invité ma mère à venir vivre chez du fait de ses problèmes de santé.

Elle est décédée en 2006.

Nous sommes en 2009 et la succession n'est toujours pas faite en 2009.

Pour ce qui est de la taxe foncière, chaque année c'est moi qui fait l'avance et remet ensuite au notaire les documents au vu de la succession avec mes 2 frères.

Cette année pour cause de difficultés financières, j'ai fait une photocopie de la taxe foncière à l'intention de mes frères et leur ai expédié leur signifiant leur quote-part à chacun.

Je viens de recevoir en retour un courrier d'un de mes frères (je ne sais lequel car nous ne nous arrangeons pas) me signifiant qu'il me revient de payer la totalité car il est indiqué sur la taxe foncière mon adresse car ma mère vivait chez moi.

Ma question est la suivante : Suis-je dans l'obligation de payer la totalité de cette taxe foncière ?

Si je ne paye que ma part les impôts peuvent-ils se retourner contre moi ?

Je viens vous demandez un peu d'aide dans mes démarches à suivre.

D'avance, je vous remercie de vos conseils